

Direction des Routes et des Transports

Colmar, le

2 0 AVR. 2010

\_\_\_

## ARRÊTÉ PERMANENT CONJOINT N° 140/2010 - DRT

Г

Portant réglementation permanente de la circulation sur la RD 419 et le chemin rural dit "Stettelweg", hors agglomération, sur le territoire de la Commune de JETTINGEN

Le Président du Conseil Général du Département du Haut-Rhin

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-4,
- **VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 à R. 413-16,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- **VU** l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, approuvant le Livre I Quatrième partie, de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,
- que pour renforcer la sécurité des usagers au débouché du chemin rural dit "Stettelweg" sur la RD 419, hors agglomération de la Commune de JETTINGEN; il est nécessaire d'instaurer un régime de priorité;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

.../ ...

## ARRÊTE:

Article 1° - Les usagers circulant sur le chemin rural dit "Stettelweg", débouchant sur la RD 419, devront marquer un temps d'arrêt et céder le passage aux usagers circulant sur la route départementale n° 419, ils ne pourront s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils peuvent le faire sans danger.

<u>Article 2</u> – L'attention des usagers sera attirée sur cette nouvelle réglementation par la mise en place d'une signalisation conforme à celle des routes et autoroutes par les soins de l'Unité Routière d'Altkirch.

<u>Article 3</u> - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la commune de JETTINGEN,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE JETTINGEN

JERN-Claude COLIN

## LE PRESIDENT

Pour le Président du Cer : 11 S. hars, de Haut-Fitain

Ses

André THOMAS